

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2016

Présents : Mmes BALTASSAT Francine, BOUIX Monique, FOURET Magali, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, LUQUET Roland, PRAMAYON Jean Pascal, MAZOT Hervé.

Absent excusé : M. MICHEL Didier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme JARJAT est nommée secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h45.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

01 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Mme FOURET fait l'état du Compte Administratif.

Après quelques explications sur les dépenses effectuées et recettes reçues, le Conseil passe au vote.

Mme FOURET quitte la salle car elle n'est pas habilitée à prendre part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02 - TAUX D'IMPOSITION

Mme FOURET récapitule les taux d'imposition actuels et soumet au vote ceux qui doivent être appliqués.

Le Conseil décide de maintenir les taux actuels.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - BUDGET PRIMITIF 2016

Mme FOURET fait l'explication des gros postes de dépenses et de recettes, que ce soit en investissement et en fonctionnement. Le budget est bien équilibré et les projets pourront être réalisés.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - DEMANDES DE SUBVENTION ET PARTICIPATION

Mme FOURET fait état des demandes de subventions des associations.

Le Conseil décide de prendre le temps de la réflexion, concernant les associations labroussaises, afin de répartir les subventions judicieusement. Les montants seront déterminés à la fin de l'année par le Conseil.

Il est décidé d'attribuer : AFM Téléthon : 50 €

 ADAPEI : 50 €

 Centre Léon Bérard : 50€

Le Conseil décide de réduire la subvention à l'ADAPEI suite à investissement des élus dans la vente des brioches.

Participation aux écoles :

- Forfait communal annuel obligatoire : 300 € par enfant labroussois scolarisé en élémentaire à l'école PRESENTATION DE MARIE de Vernoux en Vivarais.
- Soutien financier au projet scolaire : 11 € par enfant scolarisé.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Forfait communal annuel obligatoire : École publique du Cheylard : 46 € par enfant.

Mme FOURET et Mme TESTARD quittent la salle car elles ne sont pas habilitées à prendre part au vote, leurs enfants étant scolarisés dans cette école.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - LIMITATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 21

Mme FOURET expose le projet de la Direction Départementale des Routes à limiter la circulation sur la route départementale 21 reliant Les Nonières à Saint Apollinaire de Rias.

Les élus émettent, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet.

Les problématiques et les conséquences que pourraient générer cette limitation sont trop importantes.

En effet cela aurait un réel impact négatif notamment sur la vie économique et touristique de la région.

Les élus du conseil municipal de Saint Julien Labrousse rejoignent les élus des communes voisines en délibérant ainsi.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

06 - EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Madame le Maire expose le projet de la Direction Départementale des Territoires sur l'extension du périmètre du site Natura 2000.

Les élus émettent, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet. Ils motivent leur avis par le fait que trop de contraintes seront ainsi mises en place au vu de ce qui a été constatée sur les communes alentours et ne juge pas cette extension comme nécessaire.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

07 - DELEGATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Après explication au Conseil, une délibération donnant pouvoir au Maire d'ester en justice est votée à l'unanimité.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

08 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU SAIGC

Le conseil municipal approuve la modification de l'article 8 des statuts du SIVU qui actualise ainsi son périmètre d'intervention.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

09 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIVERS ORGANISMES ET SYNDICATS

Suite au décès de Monsieur Jérôme NARBOT, conseiller municipal et à la démission de Madame Magali FOURET aux différentes commissions où elle avait été nommée,

Le conseil procède à une nouvelle désignation des représentants aux divers organismes et syndicats :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil Communautaire	PRAMAYON Jean-Pascal	CROS Christian
CLECT (Commission Locale Évaluation des Charges Transférées)	PRAMAYON Jean-Pascal	
Commission économies et finances	PRAMAYON Jean-Pascal	
Commission développement durable	MICHEL Didier	
SIVU SAIGC (Aide de proximité à l'informatique de gestion communale et aux secrétariats)	FOURET Magali	TESTARD Annie
SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux)	BOUIX Monique	LADREYT André
PNR (Parc Naturel Régional)	LUQUET Roland	MICHEL Didier
CNAS (Centre national d'Action Sociale)	Annie TESTARD	

Informations diverses :

- Appartement communal : Changement d'une douche en baignoire pour un locataire :
Mme FOURET expose les contraintes qui pourraient apparaître si le Conseil accède à cette demande.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande sauf si le locataire décide de prendre à sa charge les travaux.

Cette décision a ainsi été prise pour ne pas générer « d'effet boule de neige » auprès des autres locataires.

- Abonnement internet de la bibliothèque :

Mme FOURET informe le Conseil que l'abonnement internet de la bibliothèque ne sera désormais plus pris en charge par la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Le Conseil décide donc de demander la résiliation de cet abonnement car l'utilisation n'est pas suffisante pour justifier une telle charge pour la commune.

Fin de la séance : 00h00.